

# RÈGLEMENT CONCOURS GOÛT DES AUTRES 2021/2022

## Gindou cinéma

---

### ART. 1. ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'association Gindou Cinéma, association dont le siège social est situé Le Bourg 46250 Gindou, organise en 2021-2022 la 17<sup>e</sup> édition du concours « Le goût des autres ».

L'opération est soutenue financièrement par la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) et la DRAC Occitanie (Direction régionale des affaires culturelles).

### ART. 2. OBJET DU CONCOURS

Ce concours veut donner la parole aux jeunes sur la manière dont ils vivent et perçoivent la question du « vivre ensemble ».

Action d'éducation à l'image et à la citoyenneté, ce concours a pour but d'agir sur les représentations et de lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et toutes les formes de discriminations.

Les participant-e-s imagineront, en partant de la réalité qu'ils connaissent, un projet de court métrage de fiction sur les questions d'altérité et de « vivre ensemble ».

### ART. 3. PARTICIPATION AU CONCOURS

Ce concours s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 18 ans résidant dans les régions de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Le concours est ouvert du 23 septembre 2021 au 17 décembre 2021.

### ART. 4. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les participants s'inscriront par groupe de trois personnes minimum.

Les projets seront à envoyer avant le 17 décembre 2021 en remplissant le formulaire de participation sur le site internet [www.goutdesautres.fr](http://www.goutdesautres.fr), accompagné du présent règlement accepté et signé par la personne adulte référente membre de l'équipe pédagogique et/ou éducative ou d'un.e représentant.e légal.e pour les groupes non encadrés par une équipe pédagogique et/ou éducative.

Il ne sera accepté qu'un seul projet par groupe et tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Une première sélection faite par l'équipe de Gindou Cinéma retiendra 8 projets dont la liste sera communiquée aux participants dans la semaine du 17 janvier 2022 au plus tard.

Chaque groupe sélectionné pour son projet sera accompagné dans l'écriture d'un scénario de court métrage par un.e professionnel.le dont l'intervention sera prise en charge (rémunérations et déplacements) par Gindou Cinéma. Cet accompagnement donnera lieu à minima à 3 séances de travail en présence de l'intervenant.e d'une durée de deux heures chacune. Entre ces séances le suivi du travail d'écriture se fera à distance entre le groupe et l'intervenant.

# RÈGLEMENT CONCOURS GOÛT DES AUTRES 2021/2022

## Gindou cinéma

---

Les scénarios devront être finalisés et envoyés par mail à [accueil@gindoucinema.org](mailto:accueil@gindoucinema.org) en mai 2022 (à une date qui sera précisée au lancement du travail d'accompagnement). Les scénarios finalisés seront édités sur papier sous la forme d'un livret remis à chaque membre des groupes d'auteurs.

### ART. 5. CONTENU ET FORMAT DES PROJETS À PRÉSENTER POUR PARTICIPER

Dans le formulaire d'inscription sur le site internet [www.goutdesautres.fr](http://www.goutdesautres.fr), les participants soumettront, sous la forme d'un texte libre, accompagné d'éléments d'argumentation, l'idée de court métrage de fiction qu'ils auront imaginé en respectant les consignes suivantes :

- **Une histoire de fiction pour un court métrage de 10 minutes maximum,**
- **qui met en scène une situation forte autour d'une thématique du vivre ensemble,**
- **qui s'inspire d'un fait réel,**
- **qui se déroule aujourd'hui,**
- **avec un début, un milieu et une fin,**
- **qui se déroule dans un décor principal de préférence,**
- **qui comporte un nombre limité de personnages,**
- **dans laquelle le personnage principal sera confronté à une situation ou une rencontre inattendue qui d'une manière ou une autre le changera.**

Il est vivement recommandé de consulter le guide pédagogique disponible sur le site internet [www.goutdesautres.fr](http://www.goutdesautres.fr).

La participation est collective, inscription par groupe de 3 personnes minimum. 8 propositions seront retenues et accompagnées dans l'écriture d'un scénario de court métrage. En juin 2022 tous les participants seront invités à venir présenter à Gindou leurs scénarios. Les 8 scénarios seront publiés. Parmi eux 1 projet gagnant sera choisi pour être réalisé en atelier avec les jeunes et une équipe professionnelle.

### ART. 6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET PRIX

Les 8 groupes finalistes défendront leurs scénarios finalisés en public et devant un jury constitué de professionnels du cinéma et de partenaires associatifs et institutionnels, au cours de deux demi-journées qui se dérouleront fin mai - début juin 2022 à Gindou : Salle L'Arsenic Le bourg 46250 Gindou. La date de ce rassemblement sera confirmée en février 2022.

Le jury s'attachera à récompenser l'originalité des thèmes abordés, la capacité à questionner nos représentations et la motivation des groupes.

Il désignera un seul projet lauréat qui fera l'objet d'une réalisation avec les jeunes encadrée par des professionnels du cinéma dont l'intervention sera prise en charge par Gindou cinéma.

# RÈGLEMENT CONCOURS GOÛT DES AUTRES 2021/2022

## Gindou cinéma

---

### **ART. 7. FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Les frais de déplacements pour se rendre à la journée de rassemblement à Gindou seront à la charge des équipes finalistes. Si la participation de certains groupes à cette journée est rendue difficile en raison du montant des frais de déplacements, Gindou cinéma pourra proposer d'en prendre une partie en charge.

### **ART. 8. PROMOTION DES ŒUVRES**

Gindou Cinéma se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles des éléments des projets sélectionnés, notamment sur son site internet et dans certains médias, sans que cela confère une quelconque rémunération aux auteurs des projets.

Les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs nom(s), prénom(s) et adresse(s) à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des lauréats dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, notamment sur le site internet de Gindou Cinéma et de ses partenaires.

En signant ce règlement, les représentants légaux de tous les jeunes finalistes autorisent Gindou cinéma à les filmer et à les photographier lors de la journée de rassemblement à Gindou et à diffuser leur image, sans contrepartie financière, dans un but non commercial. Une réserve peut être émise avant la journée par écrit de la part du participant à l'adresse [accueil@gindoucinema.org](mailto:accueil@gindoucinema.org).

### **ART. 9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante : [accueil@gindoucinema.org](mailto:accueil@gindoucinema.org).

### **ART. 10. MODIFICATIONS ET ACCEPTATIONS**

Gindou Cinéma se réserve, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler, ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent.

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage que les organisateurs pourraient être amenés à prendre dans des cas prévus ou non.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.